

Compte rendu du Conseil Municipal de Le Ribay

Séance du 08 MARS 2013

Le 08 mars 2013, à 18 h 30 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Le Ribay se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, André ROCTON

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Après présentation de la réforme des rythmes scolaires instituée par décret du 24 janvier 2013, Mme LANDEMAINE Evelyne rend compte de la réunion du conseil communautaire du 27 février 2013 et dans laquelle, la question de la réforme scolaire a été abordée.

Aucun conseil municipal ne s'est réellement prononcé, mais beaucoup de collectivités s'orientent vers une demande de dérogation pour la rentrée 2014.

La CCHL a bien précisé qu'elle ne souhaite pas acquérir la compétence scolaire, mais qu'elle peut mettre à disposition des collectivités des moyens humains et matériels.

M. le Maire précise qu'il est important que les communes gardent leur autonomie dans ce domaine. Un regroupement peut être envisageable mais avec l'obligation de conserver chaque école.

M. ROCTON souligne l'importance de mettre en place un projet éducatif territorial cohérent et dans l'intérêt de l'enfant. La mise en œuvre de ces nouveaux rythmes scolaires mérite une réflexion approfondie avec l'ensemble des acteurs éducatifs (enseignants, parents d'élèves commission scolaire, conseil municipal). Ce projet nécessite une plus longue concertation, afin de ne pas offrir qu'une garderie prolongée pour les enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité a JUGÉ la réforme inapplicable pour la rentrée 2013, aux vus des moyens mobilisables à si courtes échéances et DEMANDE le report de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée 2014, laissant ainsi le temps aux élus de mettre en place un projet éducatif cohérent et avec l'assistance du conseil communautaire. Il CHARGE la commission scolaire de présenter une réunion d'information aux parents d'élèves